



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

(Convocation du 27 mars 2017)

Procès-verbal de séance

PRÉSENTS : Dominique BROCAS, Bernard BAUDINIÈRE, Bernard CAILLON, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Olivier JENNEQUIN, Danielle LAVAU, Vincent MARTIN, Philippe PLAT, Valérie RIOUX, Véronique RIQUIN, Odile ROCHARD, Jean-Claude ROCHER, Sophie RUCHE, Jacky SURREAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice DEMUTH.

Quorum atteint. Les 15 élu(e)s sont présent(e)s.

Il n'y a pas de public.

Invitée à la table du Conseil : Mme RABIER - Comptable du Trésor

DOCUMENTS FOURNIS :

- L'ordre du jour.
- Plannings des élections à venir.

La séance est ouverte à 20h07.

I - Délibérations.

1. Taux d'imposition :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu les bases des finances publiques et explique que le taux TH départementale qui était supérieur à 19% tombe à 12.76%, mais est compensé par reversement le l'impôt professionnel (CFE) par GP40.

La CFE (impôt sur les professionnels) n'est plus reçue mais compensé par GP40 pour revenir au taux THD > à 19% comme en 2016.

Les impôts foncier sur bâti et non bâti de 2016 sont reconduits en 2017 soit bâti - 12.62 % et non bâti - 25.79%.

Approuvé à l'unanimité.

2. Subvention C.C.A.S. 2017 :

Le Maire, président et membre de droit et Mme D. LAVAU, vice présidente exécutive ne prennent pas part au vote.

Mme D. LAVAU prend la parole pour argumenter la demande de subvention et signaler que suivant les règles imposées par l'UE, les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont plus assujettis à participation financière laquelle revient à la charge du C.C.A.S.

La participation de la Commune de Liniers est donc proposée à hauteur de 1 500 €.

Approuvé à l'unanimité des 13 voix.

3. Subventions diverses :

Mme V. RICHIN prend la parole pour donner toutes explications sur les demandes des associations.

Associations nouvelles et demandeuses :

- Euraz, refusée à 15 voix contre.
- Société Protectrice des Animaux, refusée à 15 voix contre.
- Ligue contre le cancer, refusée à 14 voix contre et une voix pour.
- Solidarité paysanne Poitou-Charentes, refusée à 15 voix contre.

Associations renouvelant leur demande pour 2017.

- Club des aînés, conservation de la subvention 2016 pour 2017 avec 15 voix pour.
- ADMR, 470 €, 15 voix pour.
- Balade à Polo, 150 €, 15 voix pour.
- Secours catholique, 150€, 12 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.
- Banque alimentaire, 150 €, 15 voix pour.
- Restos du cœur, 150 €, 15 voix pour.
- Chasse, (Ph. PLAT, J. SURREAU et JC. ROCHER ne prennent pas part au vote), 150 € plus une participation de 50 € pour le local RV, 11 voix pour, 1 abstention.
- MFR, sans demande particulière, 100 € à maintenir, 15 voix pour.
- Comité d'animation de Liniers, (V. MARTIN ne prend pas part au vote), 250 €, 14 voix pour.
- Entente sportive Lavoux-Liniers, 600 €, 15 voix pour.
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes, 120 €, 15 voix pour.

4. Tarifs Énergies Vienne :

Le programme SOREGIES IDEA permet de faire une économie de 10 % HT par rapport au tarif réglementé tout en gardant exactement les mêmes services et la même qualité de distribution. Les tarifs ALTERNA ne sont pas concernés par cette offre.

Autorisation est donnée au Maire pour souscrire à cette offre IDEA pour les installations communales.

Il est rappelé que cette offre est valable pour tout abonné à Énergies Vienne.

5. Indemnités du Maire et des Adjointes :

Les indemnités sont calculées sur un pourcentage du montant correspondant à un indice de rémunération de la fonction publique. Hors, cet indice varie et est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017. Si la délibération précédente faisait référence à l'indice brut 1015, ou si cette délibération faisait référence à un montant en euros, en conséquence, il nous faut prendre une délibération faisant référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans préciser de chiffre pour éviter de délibérer à chaque variation de l'indice.

Vote pour à 15 voix.

6. Investissements 2017 :

En attendant un prochain conseil spécifique au vote du budget, M. le Maire déroule sommairement les recettes pour investissements auxquelles la commune est en droit d'espérer, à savoir :

- Un "boni" de 2016 de 90 K€.
- Vente maison pour 80 K€.
- Les rentrées de subventions allouées en 2016 (ex: 2^{ème} tiers cimetière, ..).
- Les nouvelles demandes de subventions 2017.

La compilation, par M. le Maire, des classements des priorités d'investissements 2017 vues par chaque élu donne le résultat suivant :

- 1 - Médiathèque, 13 500 €.
- 2 - Clocher, 27 000 €.
- 3 - Zinguerie mairie, 8 200 €.
- 4 - Grange, 13 000 €.
- 5 - Site internet, 4 000 €.
- 6 - City stade, 51 000 €.
- 7 - Bureau du Maire + réserve, 6 000 €.
- 8 - Portes salle s. Delaunay, 21 000 €.
- 9 - Volets salle s. Delaunay, 5 000 €.
- 10 - Meuble médiathèque, 2 000 €.
- 11 - Aménagement espace cinéraire cimetière, 5 000 €.
- 12 - Portail du bas du cimetière, 2 500 €.
- 13 - Espace de stockage anciens vestiaires, 7 000 €.
- 14 - Portail des ateliers, 5 000 €.
- 15 - Chariot transport des praticables, 1 200 €.
- 16 - Praticable supplémentaire, 600 €.
- 17 - Voirie, 4 000 € (discussion sur soit fond de concours, soit par financement sur enveloppe voirie 2018.) Vote pour financement des 4 000 € sur l'enveloppe voirie 2018 par 14 voix pour et une abstention.
- 18 - Radar, 2 700 €.

Ce classement a été adopté par 15 voix pour.

Fin des délibérations à 21h 43 et signature du registre des délibérations par les présents en salle du Conseil.

II - Questions diverses.

1. Remise des plannings pour les élections à venir :

Remise des plannings pour les élections :

- Présidentielle - 23 avril et 07 mai 2017.
- Législatives - 11 juin et 18 juin 2017.

2. Renfort secrétariat :

Autorisation est donnée au Maire pour recruter un renfort secrétariat de mairie sur une durée de 45 jours.

3. Recrutement d'un agent technique :

Idem ci-dessus pour remplacement temporaire de monsieur JP. Rat qui est en arrêt. Personne recherchée pour un contrat de type CAE de 12 mois. Contrat de 21 h, sachant que 20 h sont prises en charge à 70% minimum par l'État avec exonération de charges. La 21^{ème} heure est à charge entière de la commune.

4. CR verbal des représentants sur les diverses commissions GP40 ayant eu lieu jusqu'à ce jour :

Les PV des commissions sont consultables en Mairie.

Fin du Conseil

Patrice DEMUTH